

Mont de Marsan Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 MARS 2021

Numéro :2021/03/22

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 56
Nombre de conseillers communautaires présents : 51
Nombre de votants : 55
Date de la convocation : Mardi 16 mars 2021

Membres titulaires présents :

Danielle KUBLER, Nathalie BOIARDI, Jean-Guy BACHE Dominique CLAVÉ, Janet DELETRE, Frédéric CARRERE, Émile LABEYRIE, Catherine BERGALET, Jean-Paul ALYRE, Jean-Pierre ALLAIS, Claude COUMAT, Catherine DEMEMES, Charles DAYOT, Marie-Christine HARAMBAT, Pierre MERLET-BONNAN, Farid HEBA, Jean-Jacques GOURDON, Nathalie GASS, Hervé BAYARD, Marie-Pierre GAZO, Claudie BREQUE, Gilles CHAUVIN, Pascale HAURIE, Philippe DE MARNIX, Catherine PICQUET, Christophe HOURCADE, Éliane DARTEYRON, Jean-Marie BATBY, Marina BANCON, Mathieu ARA, Chantal PLANCHENAU, Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN, Marie LAFITTE, Michel GARCIA, Philippe SAES, Corinne BARRAU, Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Joël BONNET, Delphine SALEMBIER, Bernard KRZYNSKI, Ghislaine LALLAU, Jean-Marie BAYLE, Marie DENYS BACHO, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Denis CAPDEVOLLE.

Absent :

Bruno ROUFFIAT, Conseiller-Communautaire,

Pouvoirs :

Marie-Christine BOURDIEU, Vice-Présidente, donne pouvoir à Hervé BAYARD,
Véronique GLEYZE, Vice-Présidente, donne pouvoir à Catherine DEMEMES
Pierre MALLET, Vice-Président, donne pouvoir à Danielle KUBLER,
Geneviève DARRIEUSSECQ, Conseillère communautaire, donne pouvoir à Mathieu ARA,

Secrétaire de séance : Jean-Jacques GOURDON, Conseiller Communautaire.

Le conseil communautaire,

Délibération N°01

Prend acte des décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation d'attributions,

Délibération N° 2021030030 (n°02)

Prend acte du rapport annuel du contrat de ville 2019,

Délibération N°2021030031 (n°03)

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes préalablement au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021,

Délibération N°2021030032 (n°04)

A l'unanimité des membres présents, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires au titre de l'année 2021 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ledit débat.

Fin de séance à 22 h 22.

Fait à Mont de Marsan,
Le 23 Mars 2021,

**Le Président,
Charles DAYOT.**

